



Règlement  
By-law

No 3819

Fermeture de la ruelle située à l'ouest de la rue Hamon, au nord du boulevard Henri-Bourassa.

Closing of the lane located west of Hamon Street, north of Henri-Bourassa Boulevard.

A la séance du conseil de la ville de Montréal, tenue le 22 avril 1969,

At the meeting of the Council of the City of Montreal held on April 22, 1969,

Le conseil décrète:

Council ordained:

1. — Est à l'avenir fermée et discontinuée comme voie publique la ruelle située à l'ouest de la rue Hamon, au nord du boulevard Henri-Bourassa, étant les lots numéros 291-131-1 et 291-132-1 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

1. — Shall in the future be closed and discontinued as a street the lane located west of Hamon Street, north of Henri-Bourassa Boulevard, being lots Numbers 291-131-1 and 291-132-1 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

LE MAIRE,

*J. Gauthier*  
LE GREFFIER DE LA VILLE,

*R. Bouchard*  
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL.

Montréal le..... 25 AVR 1969